

## Conseil communal



Cugy (VD)

## Commission des finances

Législature 2021-2026

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n°03-2021 – Octroi d'un crédit-cadre budgétaire de CHF 410'000.- pour finaliser le plan des zones (PZ), adopter un nouveau plan d'affectation communal (PACom) et Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), poursuivre les travaux liés à la centralité et traiter les aspects de mobilité qui en découlent**

Membre	Fonction	31.08.2021
Eric Bron	Membre, rapporteur	x
Armand Jost	Président	
Xavier Fellrath	Membre	
Philippe Muggli	Membre	x
Andreas Zaugg	Membre	x

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le 31 août 201, les membres de la Commission des finances (Cofin) ainsi que les membres de la commission ad hoc ont rencontré M. le Syndic Thierry Amy.

La Cofin les remercie pour les explications détaillées reçues et pour les échanges transparents et constructifs qui ont eu lieu à cette occasion.

### 2. Analyse de la Commission

Sur le principe, la Cofin relève que le préavis communal 03-2021 s'inscrit dans le prolongement de toutes les démarches entreprises et à venir de la commune de Cugy en lien avec l'élaboration de son nouveau plan d'aménagement communal (PACom) et son nouveau Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions RGATC), lesquels s'inscrivent dans le prolongement des exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et du Plan directeur cantonal (PDCn), notamment en termes de perspectives de développement de la commune dans un contexte global de densification et de lutte contre le mitage du territoire.

A cet égard, il sied de rappeler, qu'en tant que centre local, en termes de démographie, la commune de Cugy dispose dans son périmètre centre d'une croissance potentielle de 1,5 % par an (0,75 % hors centre). La commune est actuellement sous un régime de « gel des constructions », puisqu'étant en zone réservée jusqu'à l'entrée en vigueur de son nouveau plan d'aménagement, ce qui interdit toute construction de logement dans l'intervalle. Ce nouveau plan d'aménagement est actuellement soumis à l'examen de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Dans ce contexte particulier, la Municipalité a adopté sa vision stratégique, en concertation avec la population, dont les axes sont la Plan-Guide Vieux Bourge et Centralité, le projet Metamorphouse, la révision du PACom et du RGATC, des réflexions en matière de développement scolaire et l'intégration dans une réflexion générale plus large à l'échelle régionale, notamment dans le cadre du Système Régional de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA).

Ces démarches à l'échelon communal, régional et cantonal nécessitent que la commune puisse se doter des moyens financiers et de la souplesse nécessaires pour atteindre ses objectifs de planification et d'aménagement du territoire, les montants planifiés étant les suivants :

Finalisation du PACom et RGATC :	CHF 11'600.-
Adaptation du PACom et RGATC pour enquête publique :	CHF 40'500.-
Oppositions éventuelles et dossier communal :	CHF 15'000.-
Etude d'infrastructures scolaires et d'utilité publique (parcelle 66) :	CHF 51'000.-
Règlement sur la taxe des équipements communautaires :	CHF 7'500.-
Etudes de mobilité :	CHF 70'000.-
Etudes sur la centralité du Vieux-Bourg	CHF 50'000.-
Accompagnement technique de la démarche :	CHF 52'500.-
Communication	CHF 65'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF 363'100.-</b>

Ces montants sont de **CHF 410'000.-** en incluant les imprévus (5%) et la TVA (7.7%).

Pour sa part, la Cofin considère que ces investissements sont nécessaires pour que la commune de Cugy puisse matérialiser les objectifs du PACom et du RGATC soumis à l'examen de la DGTL et lui assurer la maîtrise de son développement futur en matière d'aménagement du territoire communal.

Dans un domaine qui nécessite des études nombreuses, et à différents niveaux, tant local, régional que cantonal, la Cofin est d'avis qu'un crédit-cadre et le financement pérenne de ces démarches sur une période qui devrait en principe se dérouler sur 2021-2023 pour la majorité des postes concernés, est l'instrument adéquat pour permettre à la municipalité de pouvoir agir avec souplesse et réactivité à cette problématique qui est d'importance majeure pour la commune.

Par ailleurs, le Conseil communal pourra assurer le suivi et vérifier l'utilisation des montants de ce crédit-cadre par le biais de l'examen des budgets et des comptes annuels.

A cet égard, la Cofin souhaite expressément que les commentaires adéquats soient apportés par la Municipalité dans les rubriques comptables dédiées dans la présentation des comptes et des budgets annuels au Conseil communal.

### **3. Proposition de la Commission**

Sur cette base, la Cofin propose au Conseil communal d'accepter le préavis 03-2021 et

- d'approuver l'octroi d'un crédit-cadre budgétaire de CHF 410'000.- pour finaliser le plan des zones (PZ), adopter un nouveau plan d'affectation communal (PACom) et Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC), poursuivre les travaux liés à la centralité et traiter les aspects de mobilité qui en découlent

Cugy, le 14 septembre 2021

Eric Bron

Armand Jost

Xavier Fellrath

Philippe Muggli

Andreas Zaugg